



Message des militantes et militants au ministre Dryden

CCAAC/ACPSGE Vancouver 11 Feb 05

Message des militantes et militants au ministre Dryden: Maintenez la pression pour des services de garde à l'enfance de qualité.

Les militantes et militants réunis ici pour suivre les discussions fédérales-provinciales sur les services de garde encouragent le gouvernement fédéral à tenir bon et à insister pour des conditions liées au financement qu'il consentira aux services de garde. Ils veulent par ailleurs que les provinces cessent leurs tergiversations et déposent leurs plans pour transformer les services actuels inférieurs aux normes en services de garde de qualité.

Les provinces attendent pour s'engager que le budget fédéral soit déposé. D'autre part, Ottawa n'est pas disposé à distribuer les 5 milliards de dollars consacrés aux services de garde avant que les provinces ne consentent à des mesures de reddition de comptes.

« Le gouvernement fédéral a la responsabilité de s'assurer que les fonds publics servent à dispenser des soins de qualité. Les provinces ne devraient pas recevoir d'argent sans obligations de leur part » a déclaré Debra Mayer, présidente de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance.

« S'il faut attendre pour obtenir des services de garde de bonne qualité et bien l'attente en vaudra la chandelle. Par contre, il y a des milliers de familles au Canada qui sont en ligne pour un service de garde. Elles ne sont pas prêtes à attendre éternellement » a dit Mayer. « Le ministre Dryden doit lancer le programme national de services de garde en collaboration avec les provinces qui sont prêtes à aller de l'avant ».

Mayer a dit que l'appel lancé en faveur de l'imputabilité, de la qualité et de la nature sans but lucratif des services a eu un impact. « Les préoccupations des parents ont été entendues ». L'Association a déclaré qu'elle continuera de faire pression auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils placent les besoins des enfants et des parents en premier lieu et qu'ils concluent une entente comportant un niveau de financement public suffisant, des dispositions législatives, des mesures concrètes de reddition de comptes et une expansion des services restreinte au seul secteur sans but lucratif.

« Entre temps, il y a des provinces et territoires qui acceptent de fournir les garanties nécessaires » a dit Mayer. « Le gouvernement fédéral peut conclure sur-le-champ des ententes bilatérales avec ces gouvernements et fournir ainsi une impulsion au plan ».